

# Pollution atmosphérique - Ozone (O<sub>3</sub>)

- Levée du dispositif préfectoral le mardi 13 juillet à 17h -  
Episode pollué débuté le jeudi 8 juillet

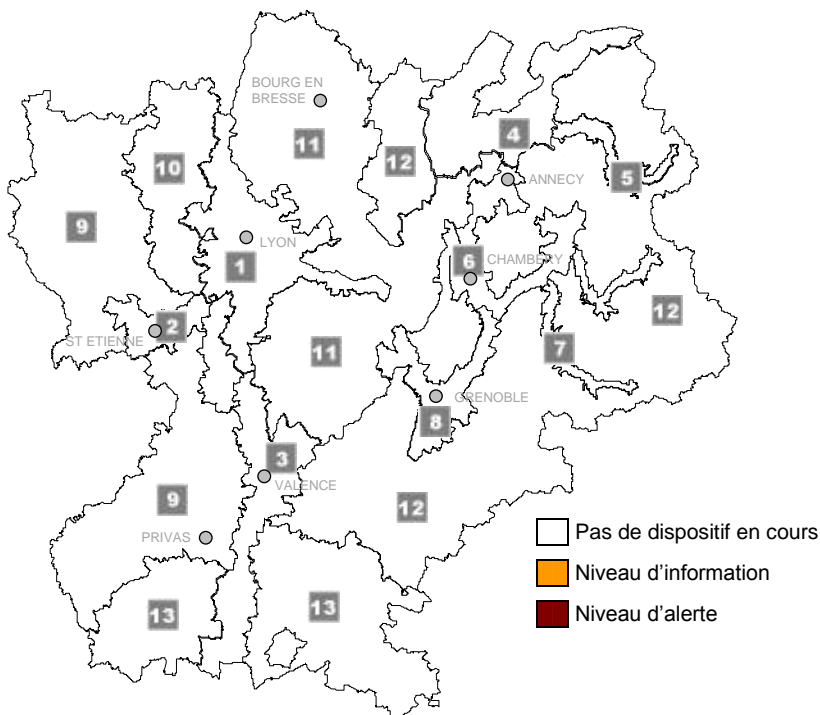
**Par délégation préfectorale, les associations de surveillance de la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes vous informent de la situation suivante :**

➔ **Le dispositif préfectoral est levé sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes à compter de ce mardi 13 juillet à 17 heures**

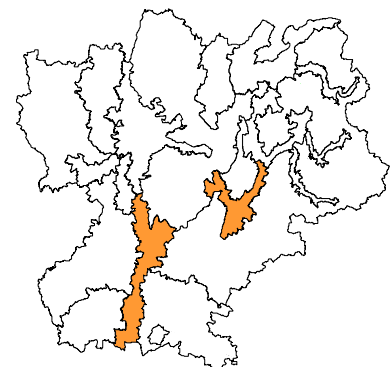
## L'OZONE

A haute altitude, l'ozone est un constituant naturel de notre atmosphère, qui filtre les rayons UV du soleil les plus nocifs (la « couche d'ozone »). Dans l'air que l'on respire près du sol, ce composé agressif résulte de la transformation chimique de polluants, en particulier oxydes d'azote et de composés organiques volatils, sous l'action du rayonnement solaire. En région Rhône-Alpes, plus de 50% des émissions d'oxydes d'azote sont dues au trafic routier. Pour les composés organiques volatils d'origine humaine, le secteur le plus émetteur est le résidentiel/tertiaire/artisanat.

## Les zones Rhônalpines concernées



Dispositif antérieur



## ➔ L'air en Rhône-Alpes :

**Explications :** Mardi 13 juillet, fin de l'épisode de pollution à l'ozone débuté le 8 juillet. L'instabilité atmosphérique qui gagne peu à peu notre région a commencé à éroder les forts niveaux d'ozone. La vallée du Rhône confirme la baisse des concentrations dans l'après-midi tandis que le bassin grenoblois montre encore une pointe horaire supérieure au seuil d'information et de recommandations.

**Evolution :** Mercredi 14 juillet, le vent du sud et l'activité orageuse continuent de rendre l'air plus respirable, malgré une chaleur toujours présente: le risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations est écarté sur la région. Le dispositif d'information et de recommandations pour les personnes sensibles est donc levé mardi à 17h sur l'ensemble des zones de la région Rhône-Alpes. Jeudi et vendredi verront une qualité de l'air bien améliorée, mais le risque d'une reprise des forts niveaux se profile pour la fin de semaine.

## ➔ Les valeurs

Valeurs relevées pour les zones concernées par le dispositif préfectoral du 7 juillet 17h au 13 juillet 2010 16h

Ozone (O <sub>3</sub> ) en microgrammes par mètre-cube (µg/m <sup>3</sup> )													
Territoire		07/07/2010 17h au 08/07/2010 16h		08/07/2010 17h au 09/07/2010 16h		09/07/2010 17h au 10/07/2010 16h		10/07/2010 17h au 11/07/2010 16h		11/07/2010 17h au 12/07/2010 16h		12/07/2010 17h au 13/07/2010 16h	
N° de zone (cf. carte)	Zones	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.	Valeur max. (Typologie)	Date heure max.
1	Bassin lyonnais	184 (P)	08/07 16h	204 (P)	08/07 17h	190 (P)	10/07 16h	202 (P)	10/07 17h	183 (P)	11/07 17h	163 (P)	13/07 16h
2	Bassin stéphanois	181 (U)	08/07 16h	185 (U)	08/07 17h	158 (P)	09/07 17h	147 (P)	11/07 16h	159 (U)	11/07 19h	154 (U)	13/07 16h
3	Moyenne vallée du Rhône	166 (U)	08/07 14h	180 (U)	08/07 19h	164 (P)	09/07 18h	162 (P)	11/07 15h	173 (P)	12/07 15h	166 (P)	12/07 17h
4	Bassin lémanique	200 (U)	08/07 16h	217 (U)	09/07 16h	190 (U)	09/07 17h	159 (U)	11/07 15h	175 (U)	12/07 14h	165 (U)	12/07 17h
8	Bassin grenoblois	182 (U)	08/07 15h	185 (P)	09/07 16h	178 (U)	09/07 19h	164 (U)	10/07 17h	171 (P)	12/07 15h	182 (P)	13/07 16h
9	Contreforts du Massif Central	168 (U)	07/07 21h	175 (U)	09/07 16h	193 (R)	09/07 18h	140 (R)	11/07 16h	146 (R)	12/07 16h	155 (R)	12/07 17h
10	Zone des coteaux	179 (R)	08/07 15h	206 (R)	08/07 19h	207 (R)	09/07 17h	173 (R)	10/07 17h	173 (R)	11/07 17h	151 (R)	13/07 16h
13	Zone méditerranéenne	177 (R)	07/07 21h	182 (R)	08/07 19h	192 (R)	09/07 17h	154 (R)	10/07 19h	156 (R)	12/07 16h	170 (R)	12/07 17h

L'unité de mesure est le microgramme par mètre-cube (µg/m<sup>3</sup>) - Pour l'ozone, 3 typologies de sites : Urbain (U), Périurbain (P), Rural (R)

A signaler cette semaine, un risque allergique élevé lié aux pollens. L'indice pollinique le plus élevé en région Rhône-Alpes est actuellement de **4 sur 5**, dû aux pollens de graminées essentiellement.

### RAPPEL DES SEUILS REGLEMENTAIRES POUR L'OZONE (en microgrammes par mètre-cube) :

► Information et recommandations : 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 1 heure

► Alerte :

Seuil 1 : 240 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 1 heure

Seuil 2 : 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 3 heures

Seuil 3 : 360 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 1 heure

## ➔ Pour plus d'infos...

Pour mieux comprendre le dispositif préfectoral ...

### Extension géographique du dispositif préfectoral pour un niveau donné

Le dispositif préfectoral peut être étendu aux espaces urbains voire à toute la région si les conditions suivantes sont remplies :

- Pour activer un espace urbain, il faut qu'au moins la moitié des zones d'urbanisation constituant cet espace urbain soit déjà activée (soit au moins deux pour l'espace urbain ouest et au moins trois pour l'espace urbain est).

- Pour activer la totalité de la région, il faut que les deux espaces urbains soient activés, OU qu'au moins un espace urbain et au moins trois espaces ruraux soient activés.

### Renforcement du dispositif sur persistance

Lorsqu'un épisode dure depuis quelques jours, il est possible de renforcer le dispositif préfectoral en relevant le niveau d'information à un niveau d'alerte suivant la règle : si sur une zone, des dépassements du seuil d'information et de recommandations sont constatés depuis deux jours consécutifs et qu'un risque fort de dépassement est prévu pour le lendemain, alors la zone passe au niveau d'alerte.

**En cas d'alerte**, l'autorité préfectorale est susceptible de mettre en place des mesures d'urgence (restriction des émissions industrielles et automobiles) conformément à l'arrêté inter-préfectoral relatif à la mise en œuvre des mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique du 5/07/2006. Ces mesures sont diffusées par des communiqués spéciaux en provenance des préfectures concernées.

Le site internet des associations de surveillance de la qualité de l'air de Rhône-Alpes pour connaître l'état de la qualité de l'air et s'abonner par mail : [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

Ain, Savoie et Haute Savoie



AIR APS

Savoie Technolac - BP 339  
73377 LE BOURGET DU LAC  
Cedex  
Tél. : 04 79 69 05 43

Loire



AMPASEL

2, rue Chanoine Ploton  
42000 SAINT ETIENNE  
Tél. : 04 77 91 18 80

Arrondissement de Grenoble



ASCOPARG

44 avenue Marcelin Berthelot  
38100 GRENOBLE  
Tél. : 04 38 49 92 20

Drôme et Ardèche



Atmo Drôme-Ardèche

80 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 41 36 36

Rhône et Côte-d'Azur



COPARLY

3, allée des sorbiers  
69500 BRON  
Tél. : 04 72 14 54 20

Nord-Isère



SUP'AIR

22, rue Avit Nicolas BP 345  
38150 SALAISE SUR SANNE  
Tél. : 04 74 86 67 80

[www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

Communiqué du 13/07/2010, lié à l'arrêté inter-préfectoral relatif au dispositif de communication en cas d'épisode de pollution atmosphérique.